

COMITÉ ADMINISTRATIF
Ce 10 mai 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 10 mai 2023, à 19 h.

Présents:	M.	Jaclin Bégin	Préfet
	Mme	Lina Lafrenière	Préfète suppléante
	MM.	Serge Marquis	Zone Sud
		Alain Grégoire	Zone Nord
Directeur général:	M.	Normand Lagrange	
Directrice générale adj. :	Mme	Micheline Trudel	
Absent :	M.	Yves Dubé	Zone Centre

Monsieur Jaclin Bégin préside la présente séance tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 5 avril 2023;
3. Affaires en découlant;
4. Présentation et acceptation des rapports des déboursés et des rapports budgétaires;
5. Informations;
6. Rapports et comptes rendus;
7. Administration générale;
8. Matières résiduelles;
9. Forêt;
10. Gestion des territoires non organisés;
11. Résolutions diverses;
12. Divers;
13. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-A-48 Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimentement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AVRIL 2023

23-A-49 Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimentement résolu d'adopter le procès-verbal du 5 avril 2023, dont lecture est dispensée.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES RAPPORTS DES DÉBOURSÉS ET DES RAPPORTS BUDGÉTAIRES

Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest

Rapport des déboursés

23-A-50 Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimentement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2023 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration		578 334,35 \$
• Fonds local d'investissement		218 057,49 \$
• Fonds local de solidarité		63,15 \$

Rapport budgétaire au 31 mars 2023

23-A-51 Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimentement résolu d'adopter le rapport budgétaire au 31 mars 2023 de la MRC d'Abitibi-Ouest, tel que présenté.

Territoires non organisés (TNO)

Rapport des déboursés

23-A-52 Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimentement résolu que le rapport des déboursés des TNO, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2023 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO		49 620,10 \$
-------	--	--------------

Rapport budgétaire au 31 mars 2023

23-A-53 Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimentement résolu d'adopter le rapport budgétaire au 31 mars 2023 du TNO Rivière-Ojima, tel que présenté.

INFORMATIONS

Ministère responsable de l'Habitation – Une somme de 400 000 \$ est mise à la disposition de la MRC d'Abitibi-Ouest pour les années budgétaires 2023-2024 et 2024-2025 dans le cadre du programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec.

Recyc-Québec – À la suite de l'analyse du projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2023-2030 de la MRC d'Abitibi-Ouest, modifié suivant l'avis de non-conformité émis le 20 février 2023, le projet de PGMR révisé a été jugé conforme aux exigences de la LQE et aux orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, de son Plan d'action 2019-2024 et de la Stratégie de valorisation de la matière organique.

Encaissement

Ministère des Transports du Québec – État de dépôt d'un montant de 15 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, versement final pour l'année 2021.

Autre information

Réception d'une correspondance nous avisant que des travaux d'exploration minière auront lieu à Languedoc et St-Eugène de Chazel d'ici la fin de l'été 2023. IAMGOLD Corp. prévoit de réaliser un levé géophysique haute résolution à l'échelle de la propriété, à l'aide d'un hélicoptère.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Mission politique à l'Assemblée nationale du Québec

Le 9 mai dernier, une délégation de plusieurs représentants de l'Abitibi-Témiscamingue, dont la MRC d'Abitibi-Ouest, a été appelée à rencontrer des membres du gouvernement à l'Assemblée nationale afin d'aborder les principaux enjeux de l'Abitibi-Témiscamingue.

L'évènement a pris la forme de rencontres successives. Ce fut l'occasion de faire valoir le potentiel de la région auprès des principales instances décisionnelles, et de faire avancer des enjeux politiques.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Exercice financier terminé le 31 décembre 2022 – Affectation à l'excédent de fonctionnement affecté

MRC d'Abitibi-Ouest

Un excédent de fonctionnement à des fins fiscales est anticipé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022. Les décisions antérieures d'affectation à l'excédent de fonctionnement affecté par résolution pour des dépenses spécifiques sur l'immeuble représentent 5 000 \$. L'affectation de surplus à l'exercice 2023 représente un montant de 366 300 \$.

Des sommes sont directement liées à des fonds réservés :

- L'excédent résultant des opérations du service de vidange de fosses septiques représente une somme de 58 112 \$;
- L'excédent résultant d'une provision pour le contrat d'évaluation (équilibre et le maintien d'inventaire) représente une somme de 14 438 \$;

Rappel est fait des enjeux et projets de la MRC dans les mois à venir. Échanges et discussions suivent. D'autres affectations à l'excédent de fonctionnement affecté s'avèrent justifiées, dont :

- Matières résiduelles : 663 910 \$
(CVMR et matières organiques)

RECOMM.

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de recommander au conseil d'administration de virer à l'excédent de fonctionnement affecté à même l'excédent de fonctionnement non affecté de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 les sommes suivantes :

Affectation	Montant (\$)
<u>Fonds réservés et surplus affectés</u>	
Provision contrat évaluation	14 438 \$
Boues de fosses septiques - opération	58 112 \$
<u>Recommandation Matières résiduelles</u>	
CVMR – Atelier d'entretien et équipement	209 500\$
Traitement de la matière organique	280 000 \$
Entente de principe-Immobilisations	174 410 \$

Territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima

Un excédent de fonctionnement à des fins fiscales est anticipé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

RECOMM.

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de recommander au conseil d'administration de virer à l'excédent de fonctionnement affecté à même l'excédent de fonctionnement non affecté de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 la somme suivante :

Affectation	Montant (\$)
Incendie (Languedoc)	35 000 \$

Collecte des renseignements d'évaluation foncière – Système d'information géographique

ATTENDU QUE selon la première version des nouvelles lignes directrices publiées par le MAMH le 3 avril 2023, pour répondre aux modalités de transmission des données du système d'information géographique en évaluation foncière, un module de conversion s'avérait nécessaire ;

ATTENDU QUE par la résolution 23-A-46, le comité administratif a accepté une soumission de Groupe de géomatique Azimut inc. pour l'achat d'un module de conversion ;

ATTENDU QUE selon la nouvelle version des lignes directrices mise en ligne le 21 avril 2023, la modification suivante a été apportée :

- Retrait de la collecte des systèmes d'informations géographiques (SIG).

ATTENDU QUE l'achat du module de conversion n'est plus requis ;

23-A-54 **EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'abroger la résolution 23-A-46.

Ressources humaines

Bureau d'information touristique – Conseiller en séjour

23-A-55 Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'embaucher monsieur Marc-Antoine Riopel, au poste de conseiller en séjour au Bureau d'information touristique, pour la période du 23 mai 2023 jusqu'à la fin de la période estivale.

Le tout selon la politique contractuelle en vigueur.

Bureau d'information touristique – Conseillère en séjour

23-A-56 Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'embaucher madame Axelle Audet, au poste de conseillère en séjour au Bureau d'information touristique, pour la période du 5 juin 2023 jusqu'à la fin de la période estivale.

Le tout selon la politique contractuelle en vigueur.

Bureau d'information touristique – Conseillère en séjour

23-A-57 Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'embaucher madame Éllie Garneau, au poste de conseillère en séjour au Bureau d'information touristique, pour la période du 5 juin 2023 jusqu'à la fin de la période estivale.

Le tout selon la politique contractuelle en vigueur.

Bureau d'information touristique – Conseiller en séjour

23-A-58 Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'embaucher monsieur Benjamin Brassard, au poste de conseiller en séjour au Bureau d'information touristique, pour la période du 26 juin 2023 jusqu'à la fin de la période estivale.

Le tout selon la politique contractuelle en vigueur.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

FORÊT

Forêt de proximité – Permis d'intervention

23-A-59

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu d'autoriser les personnes suivantes à signer les demandes de permis d'intervention suivant la *Politique d'encadrement : Émission et suivi des permis d'intervention*, découlant de l'entente de délégation de gestion d'un territoire de forêt de proximité :

- Madame Audrey Labonté, ingénieur forestier ou en son absence madame Stéphanie Boulianne, ingénieur forestier;
- Monsieur Normand Lagrange, directeur général.

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2023-2024 – Date de dépôt des projets

23-A-60

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de fixer les dates butoirs pour le dépôt des projets au PADF au 11 juin, 31 août et 31 décembre 2023.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Colloques de zone 2023-2027

23-A-61

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de contribuer financièrement au colloque de zone de l'ADMQ, pour un montant annuel de 500 \$, pour une période de 5 ans.

Carte touristique de la MRC d'Abitibi-Ouest – Édition 2023

23-A-62

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** la soumission n° 122225 d'Impression Plus pour l'impression de 3000 cartes touristiques de la MRC d'Abitibi-Ouest ;
- **D'ACQUITTER** les frais conjointement avec la Ville de La Sarre.

Placements promotionnels Abitibi-Ouest – Été 2023

23-A-63

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de souscrire au plan bronze du *Plan Mix Média*, au montant de 2 000 \$ taxes en sus, pour la campagne été 2023 de Tourisme Abitibi-Témiscamingue.

DIVERS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

23-A-64

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 19 h 50.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 7 juin 2023

RATIFIÉ LE : 21 juin 2023

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.